

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

## METEO

### Pluies du 11 au 16 juin

Département	Min (mm)	Max (mm)
Saône-et-Loire	4	20
Côte d'Or	12	63
Yonne	10	62
Nièvre	8	22
Franche-Comté	5	17

Une semaine marquée par une hausse significative des températures, notamment en fin de semaine, avec la barre des 30 °C souvent dépassée. Ces conditions estivales ont été suivies de précipitations orageuses, une fois de plus assez hétérogènes sur la région, sur le week-end du 14/15 juin, les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or étant les plus arrosés.

### Prévisions du 17 au 23 juin

MARDI 17	MERCREDI 18	JEUDI 19	VENDREDI 20	SAMEDI 21	DIMANCHE 22	LUNDI 23
						
15° / 28°	17° / 30°	19° / 31°	18° / 30°	17° / 31°	18° / 32°	19° / 33°
▲ 20 km/h	▲ 15 km/h	▲ 20 km/h	▲ 20 km/h 40 km/h	▲ 10 km/h	▲ 5 km/h	▲ 10 km/h

(source meteofrance, ville de Nuit St Georges, <https://météofrance.com>)

Un temps de nouveau plus stable s'installe sur la région. Les températures devraient remonter progressivement au fil des jours et dépasser les 30°C en fin de semaine. Si les prévisions restent sèches à ce jour, ces températures pourraient toutefois générer des risques d'orages, à surveiller en fin de semaine.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

## STADES VÉGÉTATIFS

Les conditions plutôt favorables de la semaine dernière ont favorisé la pousse de la vigne et ont permis une croissance assez rapide des baies, avec la plupart des parcelles au stade grains de plomb, voire grains de pois sur les secteurs les plus précoces.

**A ce stade, la campagne 2025 reste toujours un peu plus précoce que la moyenne des 10 dernières années, et continue de suivre la tendance des années 2017 ou 2018.**

Vignoble	Stades Mini	Stades Maxi
Saône-et-Loire	Fin floraison	Grains de pois
Côte d'Or	Nouaison	Grains de pois
Yonne	Fin floraison	Grains de pois
Nièvre	Fin floraison	Grains de pois
Franche-Comté	Nouaison	Grains de pois

## MILDIOU

### Situation :

**246 parcelles** traitées ont été observées pour le mildiou lors cette tournée.

Suite aux contaminations liées aux pluies qui se sont produites jusqu'au 7-8 juin, la situation mildiou a évolué mais de façon bien différente selon les secteurs et les parcelles.

- Sur l'Yonne et la Nièvre, une sortie de taches est observée ponctuellement, mais les symptômes sont peu nombreux et la situation reste globalement saine.
- Le vignoble du Jura se retrouve en situation intermédiaire : peu de nouvelles taches mais le mildiou reste présent dans de nombreuses parcelles avec ponctuellement des parcelles plus impactées sur feuilles.
- Pour la Côte d'Or et le Nord de la Saône et Loire, la fréquence de ceps touchés par le Mildiou est plus importante. Les nouveaux symptômes concernent essentiellement les jeunes feuilles se limitent le plus souvent à quelques taches, certaines parcelles présentent une sortie de taches plus importante à la fois en fréquence de ceps touchés et en nombre de taches par cep. Ces situations ponctuelles se rencontrent plutôt sur la Côte Chalonnaise et sur le Sud de la Côte d'or.

## BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

- Pour le Sud Saône et Loire (Mâconnais, Beaujolais) la situation évolue fortement, avec une sortie de taches importante, et très intense (**37 %** des parcelles observés en sud Saône Loire **avec plus de 75 % des ceps touchés**, contre **5 %** la semaine dernière).

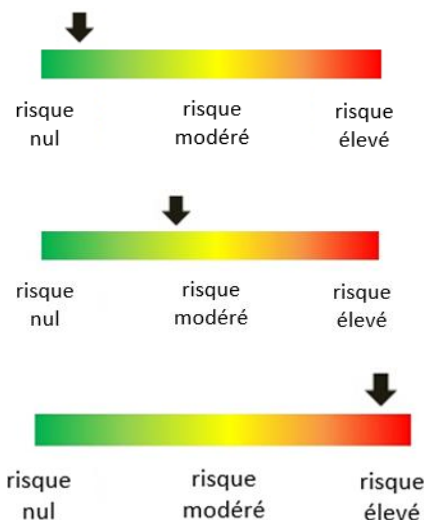
Les symptômes sur grappes ont légèrement évolué cette semaine, essentiellement sur les parcelles déjà fortement touchées sur feuilles. Si l'ensemble des cycles en cours avant les pluies de ce week-end se sont exprimés sur feuille à ce jour, la situation peut encore évoluer sur grappes dans la semaine, avec des incubations généralement plus longues.

Les pluies de ce week-end (14/15 juin) une fois de plus hétérogènes selon les secteurs, ont probablement initié de nouvelles contaminations, qui devraient s'exprimer à partir de la fin de semaine.

### Analyse de Risque :

Au vu des observations réalisées en ce début de semaine, les risques évoluent différemment selon les secteurs :

- Risque global plutôt faible pour les secteurs avec peu ou pas de symptômes présents (Yonne Jura, Nièvre et la Côte d'Or à l'exception du sud de la Côte de Beaune)
- Risque modéré sur la Côte Chalonnaise et la Côte de Beaune, où les symptômes sont plus fréquents.
- Risque très nettement plus élevé dans les situations avec des symptômes marqués, notamment dans le sud du 71.



Ces risques peuvent être à réévaluer dans les prochains jours en fonction de la sortie des symptômes attendus sur grappes et des précipitations orageuses ponctuelles qui pourraient survenir.

D'autre part les contaminations consécutives aux pluies de ce week-end, qui devraient s'extérioriser sur feuilles d'ici la fin de semaine pourraient également faire évoluer le risque.



Méthodes alternatives : Les méthodes alternatives (**épamprage**) sont consultables sur le site EcophytoPic (<https://ecophytopic.fr/leviers/prevenir/pratiquer-les-travaux-en-vert>)



Des produits de biocontrôle peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

## OÏDIUM

### Situation :

**231 parcelles traitées ont été observées sur le réseau cette semaine.**

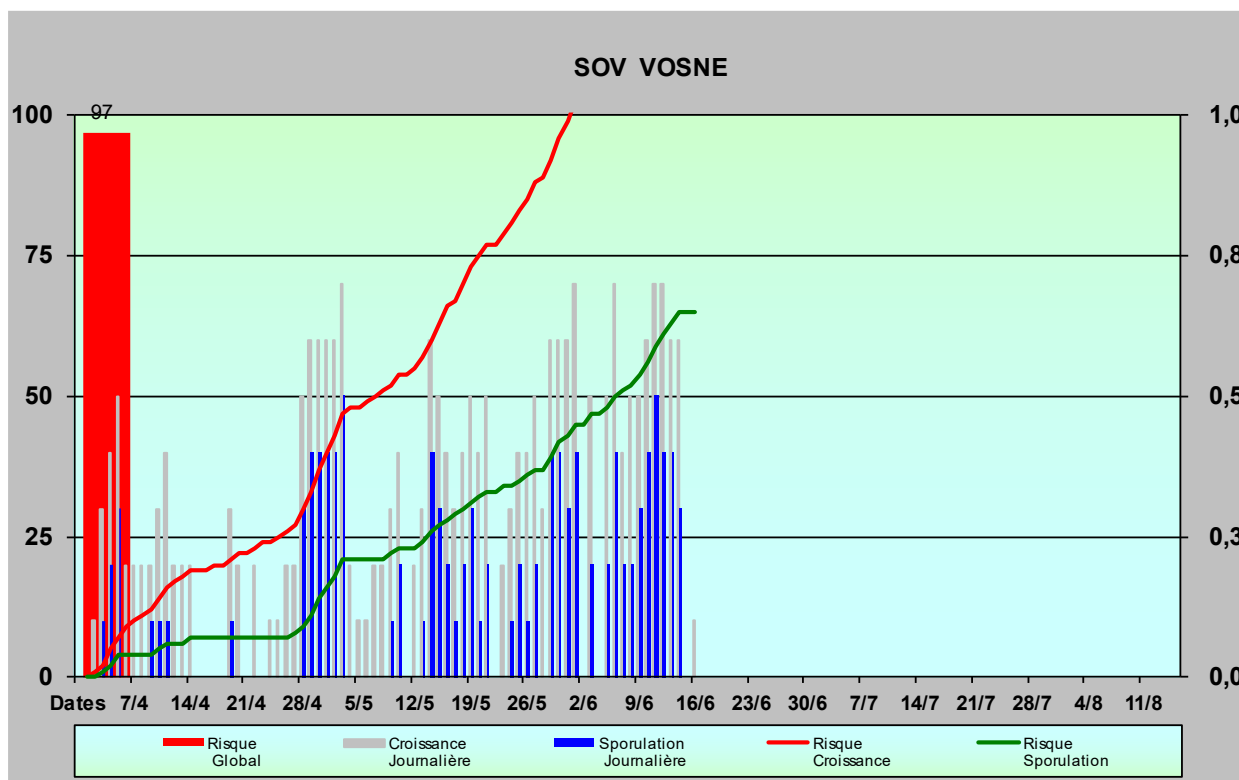
La situation reste toujours particulièrement saine à ce stade sur l'ensemble du vignoble.

Elle évolue toutefois sur des parcelles à historique, et/ou déjà touchées les semaines précédentes.

Cette semaine 86% des parcelles sont toujours indemnes de symptôme sur feuilles (contre 90 % la semaine dernière).

Les tout premiers symptômes sur baies sont observés cette semaine, sur des parcelles là encore à forts historiques, mais les fréquences restent très faibles (1%).

Globalement les conditions plus chaudes et sèches de la semaine dernière ont été plus favorables à l'Oïdium (voir les données du modèle SOV ci-dessous). Localement cette activité a pu être ralentie sur le week-end sur les secteurs les plus arrosés.



Graphique 1 : Données du modèle SOV pour le site de Vosne-Romanée.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

## Analyse de risque :

Compte tenu d'un état sanitaire toujours particulièrement sain à ce stade, le risque peut toujours être qualifié de **faible** à ce jour. En revanche, la vigne est toujours dans sa période de forte sensibilité à l'oïdium, dans tous les secteurs.



Méthodes alternatives : Les méthodes alternatives (épamprage) sont consultables sur le site EcophytoPic (<https://ecophytopic.fr/leviers/prevenir/pratiquer-les-travaux-en-vert>)



Des produits de biocontrôle peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

## BLACK-ROT

La situation sur feuilles reste globalement saine à l'échelle de la région.

Au vu des cumuls de pluie sur les secteurs sensibles ces dernières semaines, des symptômes sur grappes sont fort probables, mais il est encore trop tôt pour les observer.

La situation pourrait évoluer dans les prochaines semaines.

### Analyse de risque :

Pour rappel, il n'y a pas nécessairement de lien entre la présence de symptômes sur feuilles et un risque potentiel sur grappes.

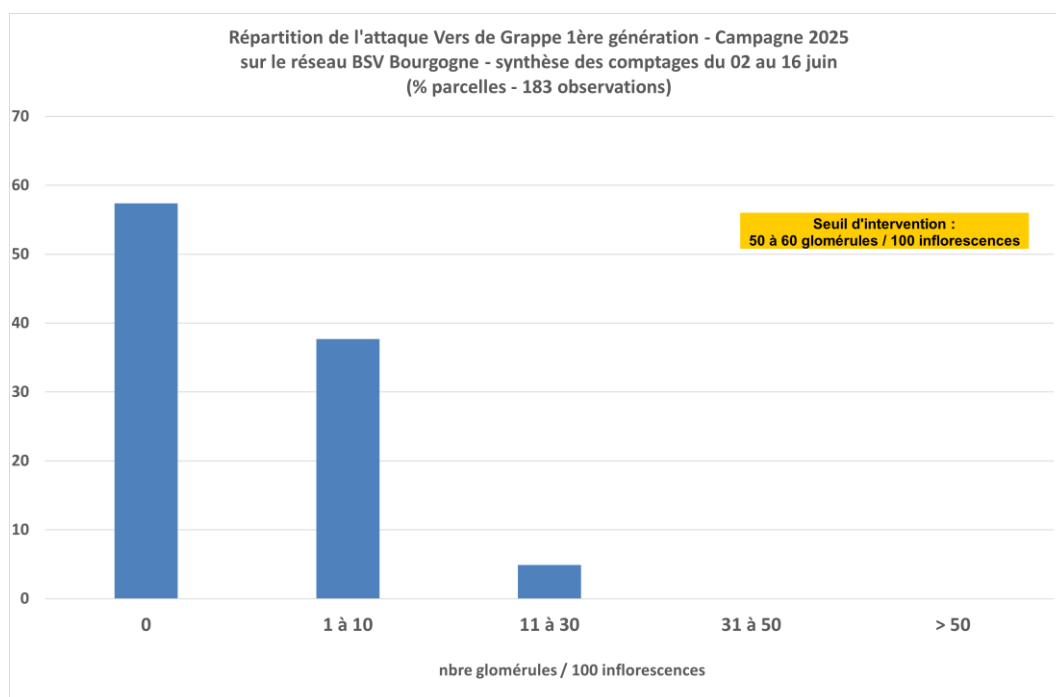
En dehors des secteurs où des symptômes marqués sur grappes sont régulièrement observés (en particulier dans le sud de la Saône-et-Loire), il n'est pas nécessaire de considérer le risque Black-rot de façon spécifique. Il peut être pris en compte en même temps que le risque mildiou, sans anticipation particulière.

La plupart des parcelles est désormais dans la période de forte sensibilité sur grappes, qui s'étend de nouaison jusqu'au **début de la véraison**.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

## VERS DE LA GRAPPE

Localement, les glomérules issus du premier vol ont été variables selon les secteurs. Sur certaines parcelles, la fréquence a pu être élevée. (jusqu'à 40% hors réseau)  
Les vols de seconde génération se poursuivent, mais les prises restent très modérées pour l'instant. Les premières pontes pourront être observées à partir de la semaine prochaine.



Graphique 2 : Répartition de l'attaque de la 1<sup>ère</sup> génération.

## FLAVESCENCE DORÉE

Les dates de démarrage de la lutte obligatoire ont été précisées par le message réglementaire N°1.

- Pour les zones de lutte obligatoire où une protection insecticide continue doit être assurée pendant **24 à 28 jours**, les renouvellements sont à prévoir cette semaine : 3<sup>ème</sup> application pour les parcelles en **Agriculture Biologique** et 2<sup>ème</sup> application en conventionnel et sur les vignes mères.
- Pour les zones avec une protection continue de 14 à 16 jours, le premier traitement était à positionner entre **le 09 et le 15 juin**. En **Agriculture Biologique**, il sera à renouveler cette semaine.



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

Toutes les précisions sur ces interventions sont disponibles via les liens suivants :

- [Arrêté préfectoral](#)
- [Message réglementaire](#)

Concernant les zonages, vous pouvez consulter la cartographie via [ce lien](#), il suffira alors de zoomer sur la zone qui vous intéresse.

Par ailleurs, pour rappel, la protection en pépinières viticoles doit être assurée continuellement entre le 15 mai et le 15 octobre (article 16).

L'arrêté ministériel est consultable en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043467507/>

## POINT REGLEMENTAIRE

---

Suite aux conditions très pluvieuses des dernières semaines rendant parfois difficile l'accès aux parcelles, la question autour de la pulvérisation par drone a suscité quelques interrogations dans le vignoble. Vous trouverez ci-dessous une note de la DRAAF concernant la pulvérisation par drone.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

*Prochain BSV : mardi 24 juin*

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, BIO Bourgogne-Franche-Comté et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, BIO Bourgogne-Franche-Comté, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Soufflet Vigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aces Roses, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.

Action du plan Ecophyto II+ piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'office français de la biodiversité.

*Avec la participation  
financière de*





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'alimentation**

Dijon, le 16 juin 2025

## **MESSAGE D'INFORMATION REGLEMENTAIRE CONCERNANT L'APPLICATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUE PAR DRONES EN VIGNES**

La loi n°2025-365 du 23 avril 2025<sup>1</sup> visant à améliorer le traitement des maladies affectant les cultures végétales à l'aide d'aéronefs télépilotés a modifié l'article L253-8 du code rural et de la pêche maritime<sup>2</sup> concernant les traitements aériens par drone.

Pour rappel, par défaut, **la pulvérisation aérienne des produits phytopharmaceutiques est interdite** (alinéa I de l'article L253-8, sous réserve des I bis et I ter de ce même article).

L'alinéa I bis B prévoit cependant qu'il sera possible de traiter des parcelles agricoles comportant une pente supérieure ou égale à 20 %, à l'aide d'aéronef circulant sans personne à bord (drone). Ces traitements ne pourront être réalisés qu'avec des produits de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique.

En revanche, ce même alinéa précise que les conditions d'autorisation de ces traitements seront définies par un arrêté des ministres chargés de l'environnement, de l'agriculture et de la santé, pris après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et après consultation des organisations professionnelles et syndicales représentant les exploitants et les salariés agricoles.

À ce jour, l'ANSES n'a pas rendu son avis et la consultation des organisations professionnelles et syndicales est en cours.

Aussi, en attendant la publication d'un arrêté ministériel définissant les conditions d'autorisation de ces traitements, **les applications de produits phytopharmaceutiques par drone sont interdites.**

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051507744>

<sup>2</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000051509259](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051509259)